



Comment savoir quand arrêter la pa.

Par **vincent**, le **07/11/2012 à 14:00**

Bonjour,rnJ aurais voulu que l on m aide sur le fait que je suis divorcé et que je n ais pas la garde de mes enfants. Ils ont décidés de rompre tout contact avec moi. Celà fait plusieurs années que je ne les ais pas vus à mon grand désespoir. Je n ais aucun contact non plus avec mon ex qui me fait payer notre séparation. Mes enfants ont 20et 18 ans. Cela fait maintenant 5 ans que je paye une PA pour subvenir à leurs besoins. Je ne sais pas s ils font des études ou s ils travaillent. Malgré des courriers pour que mon ex m indique leur situation, je suis dans le flou. rn Ma question est: Mon ex ou mes enfants sont ils obligés de me faire connaître leurs situations sur le plan professionnel pour m indiquer à quel moment je dois arrêter de payer la PA, qui doit être versée jusqu au moment où mes enfants pourrons subvenir eux mêmes à leurs besoins. rnMerci

Par **cocotte1003**, le **07/11/2012 à 19:20**

Bonjour, si rien n'est indiqué sur le jugement de divorce sur le fait que la mere doit vous prévenir, vous lui envoyez une LRAR pour lui demander de vous fournir les justificatifs des études ou chômage de vos enfants s'en quoi vous saisissez le Jaf. De toutes façons pour arreter le paiement de la pension,vous devez obtenir l'autorisation du juge. Vous pouvez demander à ce que la pension soit payée directement aux enfants (selon la situation dans laquelle ils sont) voir demander un remboursement si la pension est payée à tord, cordialement